

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 13 AVRIL 2023

- La séance est ouverte à 18 h 00, sous la présidence de **M. Pierre MATHONIER**, Président du Syndicat Mixte du SCoT BACC.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Présences/Absences/Procurations
- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 16 février 2023
- Points d'information :
 - Plan Climat-Air-Energie Territorial
 - Contrat de Chaleur Renouvelable
 - ACTEE 2 SEQUOIA
 - Actualités sur les documents d'urbanisme internes et limitrophes
 - Point sur le ZAN
 - Point ADEPA
- Délibérations :

2023/4	Compte de gestion 2022
2023/5	Compte Administratif 2022
2023/6	Affectation des résultats 2022
2023/7	Budget Primitif 2023
2023/8	Mise à jour des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement

- **M. Pierre MATHONIER** procède à l'appel :

Monsieur	ALEXANDRE	Yves	absent
Monsieur	BAISSAC	Michel	présent
Madame	BENITO	Patricia	absente
Madame	BRU	Dominique	présente
Monsieur	CANCHES	Michel	présent
Monsieur	COSNIER	Michel	représenté par M. Jean-Louis PRAX
Monsieur	DANEMANS	François	présent
Monsieur	ESTEVEES	Louis	présent
Monsieur	FALIERES	Alain	présent
Monsieur	FAUBLADIER	Jean-Michel	présent
Monsieur	FRESQUET	Jean-Louis	absent
Madame	GARDES	Nathalie	présente

Monsieur	GIMENEZ	Antoine	présent
Madame	GINEZ	Bernadette	absente
Monsieur	GODBARGE	Frédéric	absent
Madame	LANTUEJOUL	Isabelle	présente
Monsieur	LENTIER	Jean-Luc	représenté par M. Gérard PRADAL
Monsieur	MATHONIER	Pierre	présent
Monsieur	MAURS	Philippe	présent
Madame	MONTEILLET	Maryline	absente
Monsieur	MONTIN	Christian	absent
Madame	PLANTECOSTE	Annie	présente
Monsieur	POULHES	Christian	présent
Monsieur	PRADAL	Gérard	présent
Monsieur	PRAX	Jean-Louis	présent
Monsieur	RODIER	Jean-François	représenté par M. Michel TEYSSEDOU
Monsieur	ROUET	Clément	présent
Monsieur	TEYSSEDOU	Michel	présent

- La majorité des délégués titulaires étant présents ou représentés et le quorum étant ainsi atteint, le compte-rendu du Comité Syndical du 16 février 2023 est approuvé sans observation.
- **M. Pierre MATHONIER** rappelle que les statuts du Syndicat Mixte du SCoT BACC sont en cours de modification pour la prise de la compétence d'élaboration et de mise en œuvre du Contrat Local de Santé.
- **M. Serge DESTANNES** annonce que des discussions sont en cours avec l'ARS concernant la future programmation.
- **M. Pierre MATHONIER**, Président de séance, introduit les points d'information.
- **M. Serge DESTANNES** présente dans un premier temps l'avis rendu par les services de l'Etat sur le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Il annonce dès lors que sont fortement recommandés une mise à jour du diagnostic, les données datant de 2015, et un plan d'actions plus ambitieux.
- **M. Serge DESTANNES** énonce en suivant l'avis de la MRAE qui, dans son conséquent rapport, souligne l'obsolescence du diagnostic et le manque de mesures sur l'impact réel des fiches-actions. Il précise que les avis rendus ne sont pas négatifs et que la procédure d'élaboration du PCAET peut donc se poursuivre, en partenariat avec le bureau d'études B&L Evolutions.
- **M. Serge DESTANNES** poursuit avec la présentation des avancées du Contrat de Chaleur Renouvelable dont la signature officielle s'est déroulée lors de la journée Energie organisée par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne le 16 mars 2023 à Parlan, en présence de Mme Karine BERGER, directrice déléguée de l'ADEME. Il rappelle que ce contrat correspond à un objectif chiffré de 7 GWhs par an, avec une aide de 5,2 millions d'euros dédiée au financement d'études et d'investissement pour des projets de création de chaleur renouvelable (géothermie, solaire thermique, bois). Il précise qu'à ce jour, 11 dossiers de demande d'aide ont été déposés auprès du Syndicat Mixte du SCoT BACC.
- **M. Serge DESTANNES** rappelle en suivant en quoi consiste le dispositif ACTEE 2 SEQUOIA. Il s'agit là d'une convention avec la FNCCR permettant une aide d'environ

150 000 € pour les EPCI et les communes afin de financer des outils de suivi, des études et la maîtrise d'œuvre des projets de rénovation du bâti public. Il souligne que ce financement est complémentaire au Contrat de Chaleur Renouvelable cité précédemment et aux PREB en cours de réalisation sur le territoire. Il annonce également que ledit programme a été prolongé jusqu'en septembre 2023 et que le dernier appel de fonds se déroulera en octobre 2023.

- **M. Pierre MATHONIER** fait également le point sur les avis d'urbanisme rendus par le Syndicat Mixte du SCoT BACC sur les documents des EPCI membres et voisins, à l'appui d'un tableau de suivi.
- **M. Pierre MATHONIER** évoque le dernier sujet mentionné dans les points d'informations la trajectoire « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN). Il présente les éléments évoqués par M. Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes lors d'une visioconférence en date du 21 mars 2023. Il évoque la nécessité d'inscrire dans la liste des Parcs d'activités économiques d'intérêt régional la ZAE d'ESBAN II.
Il s'interroge également sur l'effort annoncé pour les SCoT de 55% de réduction de consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers d'ici 2031 et notamment sur le calcul ayant mené audit chiffre.
- **M. Michel TEYSSEDOU** estime qu'il s'agit là d'une atteinte au droit à construire dans la mesure où de telles règles ne sont pas attachées au foncier local.
- **M. Serge DESTANNES** souligne que les hectares enlevés aux collectivités au nom de l'intérêt régional nous rendent contributeurs des projets liés et non bénéficiaires de ces derniers.
- **M. Pierre MATHONIER** annonce attendre l'avis motivé du Préfet de Région sur le projet de modification du SRADDET.
- **M. François DANEMANS** relate les interrogations des élus présents concernant les bourgs-centres et notamment les propositions d'accorder aux communes nouvelles 0,5ha.

En l'absence de questions et de remarques supplémentaires, M. le Président invite M. Antoine GIMENEZ à présenter la première délibération inscrite à l'ordre du jour.

2023/4 – COMPTE DE GESTION 2022

- Monsieur le Président s'étant retiré et Madame Dominique BRU, Vice-Présidente, étant chargée de conduire les débats ;
- **M. Antoine GIMENEZ** effectue la lecture du rapport de présentation et confirme la conformité du Compte de Gestion 2022 au Compte Administratif.
- **M. Pierre MATHONIER** demande aux membres du Comité Syndical si le Compte de Gestion 2022 soulève des questions et remarques. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises vis-à-vis du Compte de Gestion 2022.

Après vote public, cette délibération est adoptée à l'unanimité, Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote.

2023/5 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

- **M. Antoine GIMENEZ** effectue la lecture du rapport de présentation et énonce les différents chiffres liés au fonctionnement et aux investissements de la structure en 2022 et les restes à réaliser pour 2023.
- **Mme Dominique BRU** demande aux membres du Comité Syndical si le Compte Administratif 2022 soulève des questions et remarques. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises vis-à-vis du Compte Administratif 2023.

Après vote public, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2023/6 : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

- **M. Antoine GIMENEZ** effectue la lecture du rapport de présentation et rappelle qu'une affectation du résultat du fonctionnement viendra couvrir un besoin de financement de la section d'investissement.
- **M. Pierre MATHONIER** demande aux membres du Comité Syndical si l'Affectation des Résultats 2022 soulève des questions et remarques. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises vis-à-vis de l'Affectation des Résultats 2022.

Après vote public, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2023/7 : BUDGET PRIMITIF 2023

- **M. Antoine GIMENEZ** effectue la lecture du rapport de présentation et de la note de présentation du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023. Il rappelle que ce dernier peut être amené à évoluer au cours de l'année 2023 en raison des divers engagements pris par le Syndicat Mixte, qui se réaliseront au cours de l'année.
- **M. Pierre MATHONIER** demande aux membres du Comité Syndical si le budget primitif 2023 soulève des questions et remarques. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises vis-à-vis du budget primitif 2022.

Après vote public, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2023/8 : MISE À JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT

- **M. Antoine GIMENEZ** effectue la lecture du rapport de présentation et présente les différents tableaux associés.
- **M. Michel TEYSSEDOU** se questionne sur la prise en compte des frais de trésorerie.

- **M. Serge DESTANNES** précise qu'aucun frais financier de trésorerie n'est prévu et rappelle que dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable, l'ADEME fournit une aide financière à hauteur de 175 000 € pour les dépenses de fonctionnement.
- **M. Pierre MATHONIER** demande aux membres du Comité Syndical si la mise à jour des autorisations de programme et des crédits de paiement soulève des questions et remarques. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises vis-à-vis de la mise à jour des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Après vote public, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles questions diverses, M. le Président lève la séance à 18h55.